École nationale de police Québec

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE Le 7 juillet 2025

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître,

En réponse à votre demande du 12 juin 2025 et des précisions obtenues suite à notre conversation téléphonique du 27 juin 2025 visant à obtenir « toutes directives, modalités, règles ou pratiques policières concernant l'utilisation par des agents de la paix (policiers) de la force en général, du poivre de Cayenne et de l'arme à impulsions électriques (AIE) », vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Document explicatif – Le Modèle national de l'emploi de la force
- Plan de cours – Arme à impulsions électriques
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre les précis de cours utilisés dans le cadre de la formation des policiers, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 29 et 40 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels énoncent ce qui suit :

> **29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.
>
> Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.
>
> **40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : (819) 293-8631
Télécopieur : (819) 293-2143
www.enpq.qc.ca

Après lecture de votre demande, nous tenons à vous préciser que l'École ne détient pas les pratiques policières des corps de police, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), reproduit en annexe, nous vous transmettons le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, afin d'acheminer votre demande d'accès à l'adresse suivante :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
Monsieur Jean Boulé
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage
Québec (QC) G1V 2L2
Tél. : 418 646-6777, poste 11009
Fax : 418 643-0275

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles

/ Original signé /
Andréanne Deschênes

AD/rb

p.j. (1)

École nationale de POLICE du Québec

Le Modèle national de l'emploi de la force – DOCUMENT EXPLICATIF

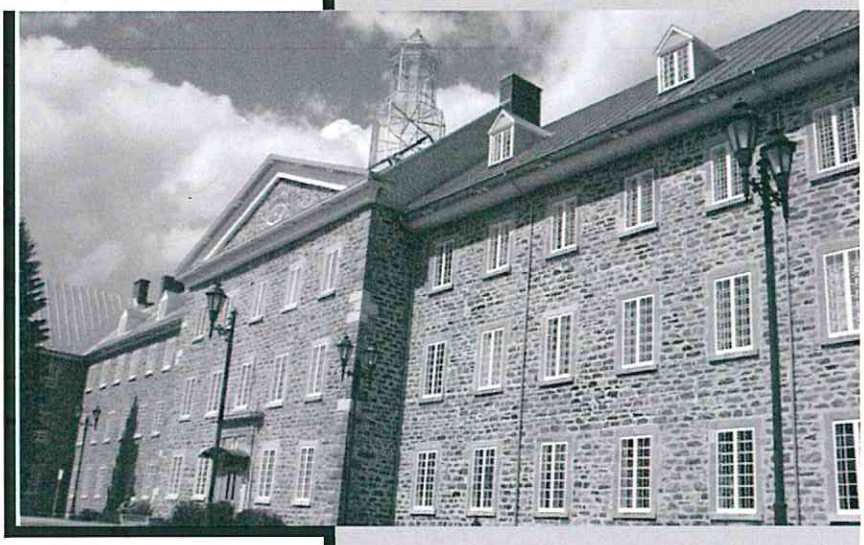

Centre de savoirs disciplinaires

Québec

École nationale de POLICE du Québec

Le Modèle national de l'emploi de la force – DOCUMENT EXPLICATIF

Centre de savoirs disciplinaires

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par l'École nationale de police du Québec.

Version du : 10 octobre 2012

Table des matières

INTRODUCTION 1

HISTORIQUE 3

LES PRINCIPES 5

LA DESCRIPTION DU MODÈLE 7

Le processus d'évaluation 8

1. La situation 8
- L'environnement 8
- Le nombre de personnes impliquées 8
- La perception des capacités du sujet 9
- La connaissance du sujet 9
- Le temps et la distance 9
- Les signes d'agression éventuelle 9

2. Le comportement du sujet 10
- La coopération 10
- La résistance passive 10
- La résistance active 10
- L'agression 10
- Les lésions corporelles graves ou la mort 10

3. La perception et les considérations tactiques 11
- La perception 11
- Les considérations tactiques 12

Les options d'emploi de la force 12

La présence de l'agente ou de l'agent 13

La communication 13

Le contrôle physique 13

Les armes intermédiaires 14

La force mortelle 14

CONCLUSION 15

ANNEXE — Le Modèle national de l'emploi de la force (graphique) 17

Introduction

Le *Modèle national de l'emploi de la force* est une représentation graphique* des divers éléments qui constituent le processus par lequel une agente ou un agent évalue une situation, fait un choix parmi les options raisonnables et intervient afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public. Il a pour objet d'aider les agents et le public à comprendre pourquoi et de quelle façon une agente ou un agent peut avoir recours à la force.

Comme outil de formation, le Modèle favorise l'évaluation critique et l'analyse de la situation et aide l'agente et l'agent à comprendre et à utiliser les différentes options dont elle ou il dispose en matière d'emploi de la force pour répondre aux situations qui présentent un risque de violence.

Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne vient pas justifier le recours à la force par une agente ou un agent et ne dicte pas non plus de réponse précise à une situation donnée. Il fournit cependant un cadre utile pour comprendre et expliquer les événements associés aux incidents comportant le recours à la force.

* Voir le graphique en annexe (p. 17).

Historique

Les modèles graphiques pour décrire l'emploi de la force par les agentes et agents sont apparus pour la première fois aux États-Unis au cours des années 70. Ces premiers modèles décrivaient un processus plutôt rigide à progression linéaire et donnaient l'impression que l'agente ou l'agent devait avoir déployé tous les efforts possibles à un niveau donné avant d'être autorisé à considérer d'autres options. L'une des critiques adressées le plus souvent à ces premiers modèles était qu'ils ne tenaient pas compte du caractère dynamique des situations qui présentent un risque de violence, où il ne faut cesser d'évaluer tous les facteurs en cause (agente ou agent, sujet et options en matière de recours à la force) tout au cours de l'interaction.

Au Canada, l'utilisation des modèles d'emploi de la force remonte aux années 80, l'un des premiers étant le modèle provincial de la Nouvelle-Écosse, suivi par celui du Québec, au début des années 90. En 1994, dans le contexte d'une stratégie générale sur l'emploi de la force, l'Ontario a élaboré un modèle provincial, et un certain nombre de provinces, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada, lui ont emboîté le pas.

En 1999, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a approuvé une initiative qui comprenait une proposition d'élaboration d'un *Modèle national de l'emploi de la force*. En avril de la même année, des instructeurs et des spécialistes de l'emploi de la force provenant de partout au Canada se sont rencontrés au Collège de police de l'Ontario pour ébaucher un *Modèle national de l'emploi de la force*. Produit de l'ACCP et des instructeurs et spécialistes dans le domaine, le *Modèle national de l'emploi de la force* allait regrouper en un modèle unique le meilleur de la théorie, de la recherche et de la pratique concernant le recours à la force par les agentes et agents. Le Modèle serait dynamique, apporterait un soutien à la formation des agentes et agents et aiderait les spécialistes ainsi que le public à mieux comprendre la notion de l'emploi de la force.

Les principes

Le *Modèle national de l'emploi de la force* repose sur six principes fondamentaux :

❶ La responsabilité première de l'agente ou de l'agent de la paix consiste à préserver et à protéger la vie.

❷ L'objectif premier de tout recours à la force est d'assurer la sécurité publique.

❸ La sécurité de l'agente ou de l'agent est essentielle à la sécurité publique.

❹ Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne remplace par la loi et ne s'y ajoute pas; la loi se suffit à elle-même.

❺ Le *Modèle national de l'emploi de la force* a été élaboré en tenant compte des lois (fédérales) et de la jurisprudence existantes.

❻ Le *Modèle national de l'emploi de la force* ne prétend pas dicter une ligne de conduite à quelque institution que ce soit.

LA DESCRIPTION DU MODÈLE

Le *Modèle national de l'emploi de la force* a été élaboré pour faciliter la formation des agentes et agents et pour servir de référence lors des prises de décision ainsi que pour expliquer le recours à la force. Le Modèle ne justifie pas les actions d'une agente ou d'un agent.

La partie centrale du Modèle, intitulée « SITUATION », comporte les éléments « *évaluation-planification-action* ». Ces éléments doivent être perçus comme une composante dynamique, puisque l'évaluation d'une situation par une agente ou un agent est un processus sans fin. Ce processus d'évaluation continue contribue également à expliquer la façon dont un comportement (et l'option d'intervention) peut passer de la coopération à l'agression (ou de la communication à la force mortelle), et ce, en une fraction de seconde, sans nécessairement passer par d'autres comportements ou d'autres options d'emploi de la force.

Autour du cercle « SITUATION » se retrouvent les différentes catégories de comportement que peut adopter un sujet, notamment la coopération, la résistance, l'agression et enfin un comportement susceptible d'entraîner des lésions corporelles graves ou la mort.

La perception et les considérations tactiques sont en interrelation et se retrouvent donc dans la même zone du Modèle. Ces facteurs sont inhérents à l'agente ou à l'agent et *interagissent* avec les facteurs situationnels et comportementaux pour déterminer la façon dont elle ou il perçoit et analyse la situation. Par ailleurs, la façon dont l'agente ou l'agent perçoit une situation peut influencer son évaluation et, de là, ses considérations tactiques.

La zone externe du Modèle représente les options qui s'offrent à l'agente ou à l'agent en matière d'emploi de la force. Ces options vont de la présence et de l'aspect physique de l'agente ou de l'agent jusqu'à la force mortelle en passant par la communication, le contrôle physique et les armes intermédiaires. Bien que la présence et la communication ne soient pas comme telles des options de recours à la force *physique*, elles font partie du Modèle pour illustrer la gamme complète des facteurs qui ont une influence sur le comportement du sujet.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus d'évaluation d'une situation comporte l'analyse des facteurs liés aux trois composantes suivantes :

1. la situation;
2. le comportement du sujet;
3. la perception et les considérations tactiques de l'agente ou de l'agent.

Un examen attentif de tous les facteurs découlant de chacune de ces trois composantes aide l'agente ou l'agent à comprendre la situation et à y répondre, ainsi qu'à expliquer la façon dont une situation particulière a été perçue, évaluée et traitée*.

1. LA SITUATION

Lorsqu'une agente ou un agent est confronté à un incident, elle ou il doit évaluer divers aspects de la situation. Ainsi, une situation peut être caractérisée par au moins six facteurs dont l'agente ou l'agent doit tenir compte dans son évaluation.

Il faut noter que certains facteurs peuvent se retrouver dans plus d'une composante (c'est-à-dire situation, comportement du sujet ou perception et considérations tactiques). Les listes suivantes ne sont pas non plus exhaustives. Elles citent simplement les facteurs dont les agentes et agents devront le plus souvent tenir compte dans leur prise de décision.

L'ENVIRONNEMENT

L'environnement peut dans certains cas influencer l'évaluation que l'agente ou l'agent fera d'une situation :

- conditions météorologiques : pluie, neige, vent, chaleur, etc.;
- moment de la journée : lumière du jour ou obscurité;
- milieu : résidentiel, rural ou urbain, à l'intérieur ou à l'extérieur;
- endroit : toit, abords de route, escalier, zone de détention;
- facteurs divers : potentiel de couverture, de dissimulation.

LE NOMBRE DE PERSONNES IMPLIQUÉES

Le rapport entre le nombre d'agentes et d'agents et le nombre de sujets aura une influence sur la façon dont l'agente ou l'agent évaluera la situation :

- un sujet devant une agente ou un agent;
- un sujet devant deux agentes ou agents ou plus;
- plusieurs sujets devant une agente ou un agent;
- plusieurs sujets devant plusieurs agentes ou agents.

* Les exemples présentés dans ce document le sont à titre d'illustration et ne prétendent pas être exhaustifs.

LA PERCEPTION DES CAPACITÉS DU SUJET

La perception qu'a l'agente ou l'agent de l'état et des caractéristiques d'un sujet aura un effet sur la façon dont elle ou il évaluera la situation :

- sous l'empire de drogues ou d'alcool;
- degré d'ivresse : léger à sévère;
- caractères physiques : taille, force, habiletés;
- état émotif;
- accès à des armes.

LA CONNAISSANCE DU SUJET

L'évaluation de l'agente ou de l'agent pourra être influencée par le fait qu'elle ou il connaît le sujet. Elle ou il peut être au courant des antécédents criminels ou connaître la réputation du sujet, ou avoir déjà eu des contacts avec lui :

- renseignements fournis par le CIPC;
- antécédents, réputation;
- aptitudes particulières.

LE TEMPS ET LA DISTANCE

Les notions de temps et de distance se rapportent aux conditions qui déterminent si une agente ou un agent doit réagir immédiatement ou si elle ou il peut attendre. Ainsi, une situation qui menace la sécurité publique commande une intervention immédiate. Par contre, les conditions peuvent être telles que l'agente ou l'agent peut attendre pour agir. Par exemple, la possibilité de couverture, l'arrivée imminente de renfort ou tout simplement le fait de pouvoir augmenter la distance avec le sujet peuvent permettre à l'agente ou à l'agent de réduire momentanément la menace et repousser l'intervention à un moment où les conditions seront plus favorables. L'agente ou l'agent doit donc tenir compte des facteurs suivants dans le processus « *évaluation-planification-action* » :

- gravité de la situation;
- nécessité d'intervention immédiate;
- possibilité de gagner du temps et de créer une distance;
- potentiel de fuite.

LES SIGNES D'AGRESSION ÉVENTUELLE

Par son comportement, un sujet peut donner des indices sur ses intentions. Les comportements suivants sont des signes précurseurs d'une agression :

- indifférence à la présence de l'agente ou de l'agent;
- questionnement répétitif;
- verbalisation agressive;
- décharge émotionnelle;
- refus d'obtempérer;
- arrêt de tout mouvement;

- invasion de l'espace personnel de l'agente ou de l'agent;
- adoption d'une posture agressive;
- dissimulation.

2. LE COMPORTEMENT DU SUJET

Le comportement du sujet est au centre du processus « *évaluation-planification-action* ». Sur le Modèle, on retrouve cinq catégories différentes de comportement du sujet dans un cercle adjacent à la SITUATION. Le dégradé qui illustre les catégories de comportement témoigne du fait qu'en réalité, il y a des chevauchements entre ces catégories. Il est souvent difficile de les différencier. La catégorie de comportement attribuée au sujet dépend souvent de la perception de l'agente ou de l'agent. Ces catégories de comportement sont les suivantes :

LA COOPÉRATION

Le sujet réagit de façon appropriée à la présence et aux directives de l'agente ou de l'agent ainsi qu'à la façon dont elle ou il maîtrise la situation.

LA RÉSISTANCE PASSIVE

Le sujet, avec peu ou pas de manifestations physiques, refuse d'obéir aux ordres de l'agente ou de l'agent. Ce comportement peut se manifester par un refus verbal ou par une inertie physique intentionnelle.

LA RÉSISTANCE ACTIVE

Le sujet résiste de façon physique, ou manifeste physiquement son refus d'obéir aux ordres de l'agente ou de l'agent, sans toutefois commettre une agression. Par exemple, il peut s'écarter brusquement pour empêcher ou échapper à la maîtrise de l'agente ou de l'agent; il peut aussi marcher ouvertement vers l'agente ou l'agent ou au contraire s'en éloigner. La fuite est un autre exemple de résistance active.

L'AGRESSION

Le sujet tente ou menace, par une action ou un geste, d'employer la force, ou emploie la force contre une autre personne, s'il a à ce moment la capacité, ou s'il porte l'agente ou l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il a alors la capacité d'accomplir son dessein. Par exemple, il peut donner des coups de pied, des coups de poing, ou tout simplement afficher un langage corporel menaçant avec l'intention d'agresser.

LES LÉSIONS CORPORELLES GRAVES OU LA MORT

Le comportement du sujet porte l'agente ou l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, que l'individu a l'intention ou est susceptible de causer des lésions

corporelles graves ou la mort à une autre personne. Par exemple, le sujet peut commettre une agression avec un objet tel un couteau, un bâton ou une arme à feu, ou agir de façon à causer des blessures graves à une agente ou un agent ou encore à une autre personne.

3. LA PERCEPTION ET LES CONSIDÉRATIONS TACTIQUES

La perception et les considérations tactiques sont deux notions distinctes qui peuvent exercer une influence sur l'évaluation globale de l'agente ou de l'agent. Cependant, étant en interrelation, elles sont représentées dans la même zone du Modèle. Elles forment un groupe de conditions qui constituent un intermédiaire entre les deux zones internes d'une part, et les options d'intervention dont dispose l'agente ou l'agent d'autre part.

La position intermédiaire de la zone qui comporte *la perception* et *les considérations tactiques* explique la raison pour laquelle deux agents peuvent réagir à une même situation de façon différente. Cela vient du fait que la perception et les considérations tactiques varient de façon significative selon les agentes et agents et selon les organisations. Ainsi, deux agents confrontés aux mêmes considérations tactiques peuvent, puisqu'ils possèdent des traits de personnalité différents ou que leurs organisations adoptent des politiques ou appliquent des directives différentes, ne pas évaluer une situation de la même manière, et réagir différemment. La perception de chaque agente et agent a donc une incidence directe sur leur propre analyse de la situation, et par conséquent, sur leur choix en matière de considérations tactiques et d'emploi de la force.

LA PERCEPTION

La façon dont une agente ou un agent perçoit une situation est en partie fonction de ses caractéristiques personnelles. Ces caractéristiques influent sur sa perception quant à sa capacité à faire face à la situation. Pour différentes raisons, une agente ou un agent peut avoir confiance dans sa capacité à maîtriser une situation, et elle ou il l'évaluera en conséquence. En revanche, une autre agente ou un autre agent, pour d'autres raisons aussi légitimes, peut juger que la situation est plus menaçante et requiert une intervention différente. Les facteurs suivant, propres à l'agente ou à l'agent, interagissent avec les facteurs situationnels et comportementaux pour influencer sa perception, et donc son évaluation et sa réaction à la situation. Cette liste n'est cependant pas exhaustive :

- la force et la condition physique générale;
- l'expérience personnelle;
- l'habileté, les aptitudes et la formation;
- les peurs;
- le sexe;
- la fatigue;
- les blessures;
- la réponse physique et émotionnelle au stress provoqué par un incident critique;

- le facteur culturel;
- l'acuité visuelle.

LES CONSIDÉRATIONS TACTIQUES

La façon dont une agente ou un agent évalue une situation influence son choix en matière de considérations tactiques. En retour, ces mêmes facteurs peuvent affecter directement son évaluation globale :

- le repositionnement tactique et ses conséquences*;
- l'aspect physique de l'agente ou de l'agent;
- l'uniforme et l'équipement;
- le nombre d'agentes et d'agents;
- le renfort éventuel;
- le potentiel de couverture;
- les considérations géographiques;
- la faisabilité des interventions en matière d'endiguement, de distance, de communication;
- la disponibilité des escouades et des équipements spécialisés : escouade cynophile, groupe tactique, escouade antiémeute, hélicoptère, etc.
- possibilité d'établissement d'un poste de commandement.

LES OPTIONS D'EMPLOI DE LA FORCE

Le processus « *évaluation-planification-action* » est conditionné par la situation, le comportement du sujet, la perception et les considérations tactiques de l'agente ou de l'agent. À partir de son évaluation, l'agente ou l'agent doit élaborer un plan et décider de ce qu'elle ou il estime être une réponse appropriée. Cette section présente les différentes options d'emploi de la force dont dispose l'agente ou l'agent.

On retrouve cinq options d'emploi de la force dans la zone externe du Modèle. Elles vont de la simple présence de l'agente ou de l'agent à la force mortelle. Graphiquement, les options d'emploi de la force s'organisent différemment des comportements du sujet en ce sens qu'elles se chevauchent l'une l'autre. Ainsi, la zone qui correspond à l'option « communication » est adjacente à celle qui correspond au « contrôle physique », aux « armes intermédiaires » et à la « force mortelle ». Cela illustre le fait que l'agente ou l'agent dispose, pour un même comportement du sujet, de plusieurs options d'emploi de la force.

* La première tâche d'une agente ou d'un agent est de protéger la vie et de préserver la paix. Cependant, lorsqu'une situation dégénère de façon dangereuse ou lorsque la poursuite de l'intervention peut constituer en éventuel danger pour quiconque, le repositionnement tactique doit être considéré comme une option appropriée. Il est aussi reconnu qu'en raison d'une contrainte de temps ou de distance, ou encore en raison de la nature même de la situation, le repositionnement tactique peut être exclu. Si elle ou il le juge tactiquement approprié, l'agente ou l'agent peut envisager le repositionnement tactique dans le but de contenir et de réévaluer la situation, et de considérer d'autres solutions comme rechercher la protection d'une barricade, attendre du renfort, faire appel à des escouades spécialisées, etc.

Sur le Modèle, il y a une certaine correspondance entre la représentation des comportements du sujet et celle des options d'emploi de la force dont dispose l'agente ou l'agent. Puisque chaque agente ou agent présente ses propres caractéristiques personnelles qui ont une incidence sur sa perception, et puisque chaque situation fait appel à des considérations tactiques différentes, la correspondance entre le comportement du sujet et l'option d'intervention de l'agente ou de l'agent n'est jamais précisément déterminée. Ce n'est qu'après avoir analysé les rapports complexes entre la situation, le comportement du sujet, la perception et les considérations tactiques de l'agente ou de l'agent que l'on peut juger du caractère raisonnable de l'option retenue.

Quoique non représenté graphiquement, le degré de force utilisé, c'est-à-dire l'endroit sur la personne et l'intensité de la pression exercée ou du coup porté, est une composante importante du caractère de l'option retenue.

Les diverses options d'emploi de la force décrites ci-après peuvent être utilisées seules ou de façon combinée dans le but de permettre à l'agente ou à l'agent de maîtriser la situation. La prémisse du Modèle repose sur le fait que la perception de l'agente ou de l'agent et les considérations tactiques sont inhérentes à la situation. La nature dynamique de la situation requiert une évaluation continue; par conséquent, le choix des options d'emploi de la force est susceptible d'être modifié à tout moment.

Les paragraphes qui suivent donnent une brève description des cinq options d'emploi de la force dont dispose l'agente ou l'agent :

LA PRÉSENCE DE L'AGENTE OU DE L'AGENT

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une option d'emploi de la force, la simple présence d'une agente ou d'un agent peut exercer une influence sur le sujet et sur la situation. Des signes visibles d'autorité comme des uniformes et des voitures de police peuvent amener un sujet à modifier son comportement.

LA COMMUNICATION

Une agente ou un agent peut utiliser la communication verbale ou non verbale pour maîtriser une situation.

LE CONTRÔLE PHYSIQUE

Le Modèle définit deux niveaux de contrôle physique : le premier niveau fait appel aux techniques légères et le second aux techniques puissantes. De façon générale, on entend par contrôle physique toute technique utilisée pour maîtriser un sujet sans avoir recours à une arme.

Les techniques légères sont utilisées pour contenir un comportement et présentent une plus faible probabilité de causer des blessures. Il peut s'agir de techni-

ques d'immobilisation, de techniques d'escorte, de contrôles articulaires, de points de pression ou de mises de menottes sans résistance.

Les techniques puissantes sont utilisées dans l'intention de mettre fin à un comportement ou permettre l'application d'une technique de contrôle et présentent une probabilité plus élevée de causer des blessures. Il peut s'agir de frappes à mains nues telles que des coups de poing ou des coups de pied, d'une technique de contrôle par l'encolure ou d'une amenée au sol.

LES ARMES INTERMÉDIAIRES

Cette option d'emploi de la force fait appel à l'utilisation par une agente ou un agent de toute arme n'étant pas destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort. Cette catégorie comprend notamment les armes d'impact, les aérosols et l'arme à impulsions électriques.

LA FORCE MORTELLE

Cette option d'emploi de la force implique l'utilisation de toute arme ou de toute technique destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort.

Conclusion

Le *Modèle national de l'emploi de la force* est une représentation graphique du processus par lequel une agente ou un agent évalue, planifie et intervient lorsqu'il est confronté à une situation qui menace la sécurité du public et sa propre sécurité. Le processus d'évaluation commence au centre du Modèle avec la SITUATION à laquelle l'agente ou l'agent est confronté. De là, le processus d'évaluation se déplace vers l'extérieur pour tenir compte du comportement du sujet et des perceptions et considérations tactiques. Sur la base de son évaluation des conditions représentées dans les zones internes du Modèle, l'agente ou l'agent choisit parmi les options d'emploi de la force présentées dans la zone externe du Modèle. Une fois que l'agente ou l'agent a choisi une option d'intervention, elle ou il doit à nouveau suivre le processus « *évaluation-planification-action* » pour déterminer si l'action est appropriée et efficace ou s'il y a lieu d'adopter une nouvelle stratégie. Le processus tout entier doit être considéré comme dynamique et en constante évolution, et ce jusqu'à ce que la SITUATION soit maîtrisée.

Le pouvoir d'employer la force conféré aux personnes chargées de l'application de la loi les distingue des autres membres de la société, et le choix parmi les options raisonnables de recours à la force est au cœur des fonctions de chaque agente et agent. C'est dans cette perspective que le *Modèle national de l'emploi de la force* fournit un canevas pour guider les agentes et agents en matière d'emploi de la force.

Annexe

Le Modèle national de l'emploi de la force

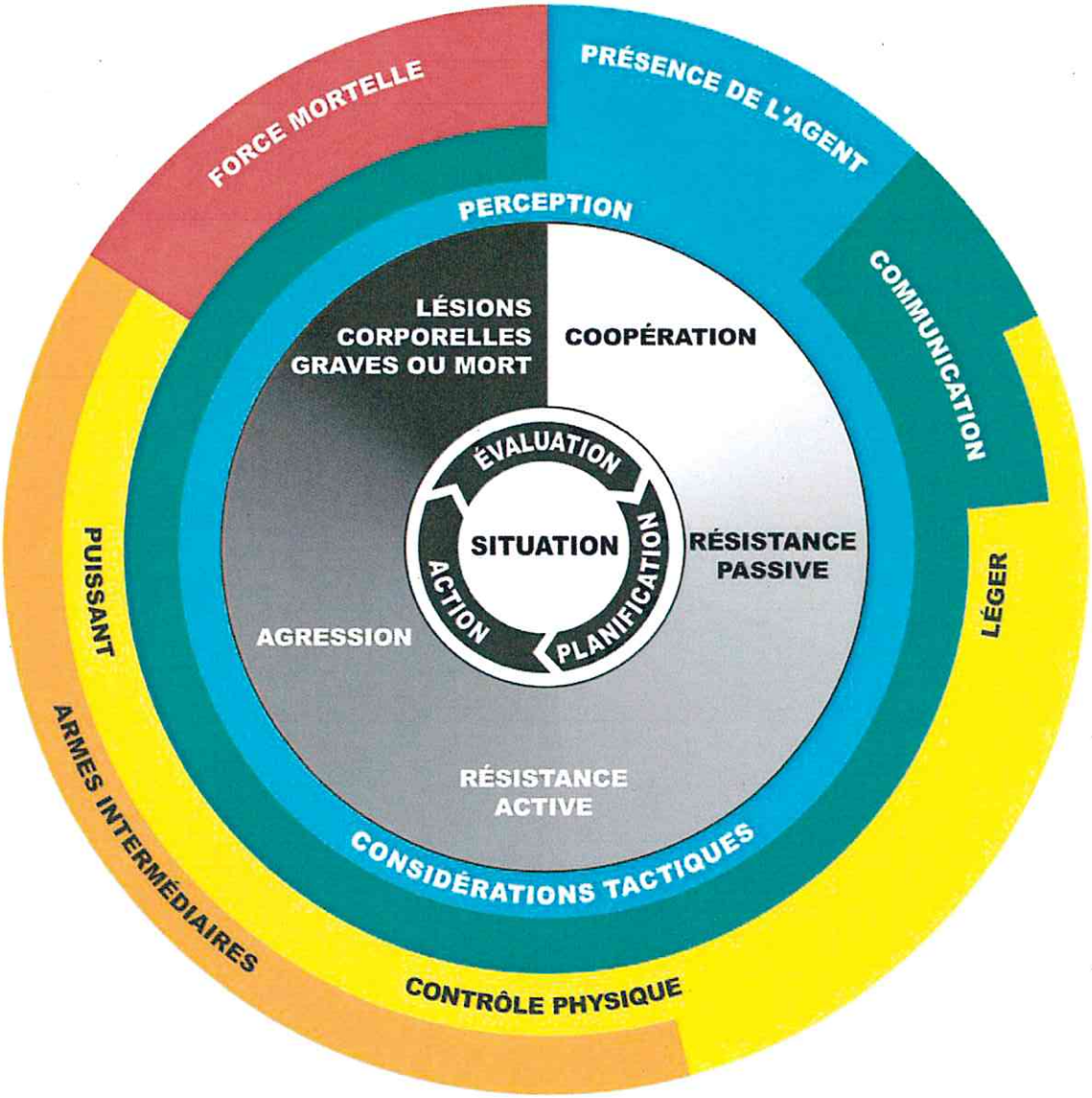

L'agent doit continuellement évaluer la situation et agir de manière raisonnable afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public.

EditionOfficielle\2 Autre Service\CentreSavoirsDisciplinaires\ModeleNational\ModeleNationalEmploiForce.docx [E.T.]

École nationale
de police
Québec

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

École nationale de POLICE du Québec

Arme à impulsions électriques

Plan de cours

214-211

Québec

École nationale de POLICE du Québec

Arme à impulsions électriques

Plan de cours

214-211

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2020

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du : 19 mai 2020 Référence : 214-211-20

Présentation

Les stratégies d'intervention physique qui sont utilisées et appliquées dans le but de maîtriser un individu se différencient généralement par le fait qu'elles permettent soit de limiter la liberté de mouvement, soit de contraindre par la douleur, ou encore de créer une dysfonction biomécanique. Au fil des années, grâce à l'avancement de la science ainsi qu'aux percées technologiques, plusieurs outils ont été mis au point en ce qui concerne les moyens de défense pouvant être utilisés par les différents intervenants.

Parmi ceux-ci, l'arme à impulsions électriques (AIE) est très certainement l'outil dont l'utilisation tend à s'implanter à grande échelle, et ce, tant au Québec que dans le reste du Canada, aux États-Unis et un peu partout dans le monde.

Tirant parti des technologies modernes, l'AIE utilise la dynamique de l'électricité dans le but de créer une neutralisation neuromusculaire (NNM). Cette approche pour le moins différente des autres méthodes visant à maîtriser un individu implique cependant une façon de faire pour laquelle plusieurs facteurs doivent être considérés. À défaut d'un bon arrimage entre les stratégies traditionnellement utilisées et celles impliquant l'utilisation de l'AIE, la conséquence de telles interventions pourrait très certainement laisser l'impression d'un recours à une force excessive ou abusive. Pour cette raison, et dans le but d'intervenir de façon professionnelle, les personnes appelées à utiliser l'AIE doivent avoir une bonne connaissance de la problématique, de la dynamique ainsi que des risques potentiels entourant ce type d'intervention. Dans cette optique, elles doivent être en mesure de s'approprier un ensemble d'aspects, de principes et de techniques régissant l'utilisation de ce type d'équipement.

Cette formation découle directement d'une recommandation émise en décembre 2007 par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force dans son rapport intitulé *Analyse et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsions*. Ce cours vise essentiellement le développement de la compétence *Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques*, ce qui inclut un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise. Plus précisément, au cours de cette formation, l'étudiant devra *évaluer la situation*, *planifier l'intervention*, *gérer l'intervention*, *appliquer une procédure de fin d'intervention* et *manipuler une arme à impulsions électriques*.

Les étudiants seront donc appelés, à travers divers apprentissages et des jeux de rôle, à mettre en application les techniques ciblées, et ce, en les intégrant dans le respect des principes liés à l'emploi de la force ainsi que des conséquences légales et médicales de telles pratiques. Dans cette optique, le cours *Arme à impulsions électriques* favorise la formation des intervenants dans le domaine de la défense et du contrôle impliquant l'utilisation de l'AIE.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNE-RESSOURCE

- Un moniteur qualifié et accrédité par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les policiers désignés par leur organisation pour être des utilisateurs de l'AIE.

■ DURÉE

- Deux jours de 8 heures, pour un total de 16 heures

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Un minimum de quatre étudiants (un ratio de quatre étudiants par moniteur)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contrôler un individu à l'aide de l'arme à impulsions électriques.	• À partir de jeux de rôle simulant les conditions réelles d'exercice. • À partir de vidéos. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide d'une AIE. • Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. • À l'aide d'une fiche d'appréciation pour l'analyse des interventions. • À l'aide du *Modèle national de l'emploi de la force*. • À partir du *Guide de pratiques policières*. • À l'aide du précis de cours *Arme à impulsions électriques*. • À l'aide du formulaire *Emploi de la force*. • À l'aide d'une liste de vérification.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte adéquate de toutes les informations disponibles au moment de la réception de l'appel et une fois sur les lieux 1.2 Détermination juste des pouvoirs et devoirs des policiers au regard des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation 1.3 Choix raisonnable de l'option de force
2. Planifier l'intervention.	2.1 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours aux services médicaux 2.2 Élaboration de plans d'intervention adaptés à l'option de force choisie dans les cas de reddition, d'agression, de fuite ou de refus d'obtempérer
3. Gérer l'intervention.	3.1 Utilisation adéquate de la communication 3.2 Adaptation appropriée du plan d'intervention au regard des risques de blessures du sujet 3.3 Utilisation appropriée de l'arme à impulsions électriques 3.4 Communication précise des consignes menant à l'utilisation appropriée de la « fenêtre d'opportunité » par les policiers de soutien

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Appliquer une procédure de fin d'intervention.	4.1 Gestion adéquate des filins, des cartouches et des sondes 4.2 Communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical 4.3 Rédaction adéquate du formulaire *Emploi de la force* 4.4 Explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière
5. Manipuler une arme à impulsions électriques.	5.1 Vérification adéquate du fonctionnement de l'arme à impulsions électriques 5.2 Sortie de l'arme à impulsions électriques et retour adéquat à l'étui 5.3 Exécution adéquate des techniques de chargement de l'arme à impulsions électriques avec les cartouches 5.4 Entreposage conforme de l'arme à impulsions électriques
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de sa performance

Contenu de la formation

Le contenu du cours *Arme à impulsions électriques* est conforme aux recommandations formulées par le Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force et, par le fait même, à la pratique policière découlant de ce rapport. Ce faisant, le contenu de la formation suit une démarche où interagissent deux dimensions spécifiques intimement liées l'une à l'autre dans l'atteinte de la compétence.

DIMENSION THÉORIQUE

1. VOLET LÉGAL
- La pratique policière liée à l'AIE

2. VOLET MÉDICAL
- Le concept d'urgence médicale
- Les signes et les symptômes du délirium agité
- Les effets physiologiques de l'AIE sur le corps humain

3. VOLET MÉCANIQUE
- Les composantes techniques et les fonctionnalités de l'AIE
- Les particularités techniques liées au mode de fonctionnement dans la dynamique de l'électricité

DIMENSION TECHNIQUE

1. MANIPULATION DE L'AIE
- Le chargement et le déchargement de l'AIE avec les cartouches
- Le test de bon fonctionnement
- La sortie et le retour à l'étui
- La prise de l'arme
- Les modes *démonstration*, *projection* et *contact*
- Le suivi d'une projection
- L'entreposage de l'AIE

2. PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION AVEC L'AIE ET LES POLICIERS DE SOUTIEN
- La planification de l'intervention en équipe
- Le rôle des personnes impliquées
- L'utilisation de la communication
- La technique de diversion pour tenter d'éviter la région du cœur
- L'application des techniques de manipulation
- L'application des règles de sécurité
- La reconnaissance et l'utilisation de la « fenêtre d'opportunité »/schéma d'intervention
- L'application de techniques de contrôle physique

3. PROCÉDURE DE FIN D'INTERVENTION
- La gestion adéquate des filins, des cartouches et des sondes
- La communication des informations pertinentes à la personne visée et au personnel médical
- La rédaction adéquate du formulaire *Emploi de la force*
- L'explication juste du fonctionnement, des techniques de manipulation et de la pratique policière

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à mettre l'étudiant en action et sont élaborées de manière à ce que le formateur joue un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, le plus possible, les conditions d'exercice liées à l'utilisation de l'AIE.

C'est en effectuant toutes les démarches des tâches globales que les étudiants sont amenés à acquérir leurs connaissances et à développer les habiletés requises leur permettant d'agir de façon professionnelle et sécuritaire en tant qu'utilisateurs de l'AIE dans le cadre de leurs fonctions.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions, tant personnalisées que collectives, transmises à la suite de ses observations.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage en fonction des cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

Nº	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	15 min	s. o.
2	INTRODUCTION À L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ▪ S'approprier les notions de base de l'utilisation d'une arme à impulsions électriques (règles de sécurité, modes d'application, effets sur le système nerveux, etc.).	30 min	3, 4 et 5
3	PRÉSENTATION TECHNIQUE ET UTILISATION SÉCURITAIRE DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ▪ S'approprier la nomenclature et les caractéristiques techniques générales de l'arme à impulsions électriques afin d'être en mesure de fournir des explications sur son fonctionnement. ▪ Déterminer les circonstances propices à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques.	1 h 30 min	4 et 5
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MANIPULATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ▪ S'approprier les règles de sécurité liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Automatiser les actions motrices liées à la manipulation de l'arme à impulsions électriques.	45 min	3 et 5
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS ▪ Automatiser les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon.	15 min	3 et 5
6	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE FIXE ▪ Expérimenter le déploiement d'une cartouche opérationnelle. ▪ Se sensibiliser à l'effet que produit la distance entre l'utilisateur et la cible sur l'écart entre les sondes.	30 min	3 et 5
7	PROJECTION DE SONDES SUR UNE CIBLE MOBILE ▪ Se sensibiliser à l'importance des zones corporelles à privilégier et à l'obtention d'un écart suffisant entre les sondes. ▪ Intégrer dans l'action le mode démonstration. ▪ Expérimenter l'utilisation de l'interrupteur ARC en fonction des effets de l'arme à impulsions électriques sur le sujet.	1 h 15 min	3, 4 et 5
8	DÉLIRIUM AGITÉ ET CONCEPT D'URGENCE MÉDICALE ▪ Se sensibiliser au phénomène du délirium agité et aux risques associés à une intervention auprès d'un sujet souffrant de ce trouble. ▪ S'approprier les mesures permettant de favoriser la prise en charge du sujet.	30 min	1, 2, 3 et 4

Nº	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION ET POLICIERS DE SOUTIEN ▪ S'initier aux techniques d'intervention et de communication permettant de mener une intervention en équipe avec des policiers de soutien de façon efficace et sécuritaire.	1 heure	2, 3, 4 et 5
10	ASSIGNATION : LECTURE DE DOCUMENTS ▪ S'approprier le *Guide de pratiques policières 2.1.2.1* concernant l'arme à impulsions électriques ainsi que la grille d'évaluation certificative.	1 heure	1, 2, 3, 4, 5 et 6
11	CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES THÉORIQUES ▪ Consolider les notions présentées lors du jour 1 de la formation (par exemple, le *Guide de pratiques policières 2.1.2.1*, la grille d'évaluation certificative, etc.).	30 min	1, 2, 3, 4, 5 et 6
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TRANSITIONS ▪ Raffiner les techniques d'extraction des différentes armes portées au ceinturon.	15 min	3 et 5
13	JEUX DE RÔLE ▪ Intégrer les techniques de manipulation, de communication et d'intervention à un contexte d'intervention simulée. ▪ Maîtriser un sujet lors d'une intervention nécessitant l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer.	3 heures	1, 2, 3, 4, 5 et 6
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Remplir le formulaire *Emploi de la force* et motiver sa prise de décision. ▪ Expliquer le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques et le contenu du *Guide de pratiques policières 2.1.2.1* (épreuve de connaissances).	3 h 30 min	1, 2, 3, 4 et 5
	ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	15 min	s. o.

Évaluation

Au terme du cours, chaque étudiant doit faire la démonstration de sa compétence.

L'épreuve certificative comporte trois parties.

	Description	Durée	Pondération
PARTIE 1	**SIMULATION D'UNE INTERVENTION**		
	À la suite d'un appel transmis par radio, l'étudiant a à agir en tous points comme s'il s'agissait d'un appel réel, et ce, du début jusqu'à la fin de l'intervention.....	15 min	60 %
PARTIE 2	**RÉDACTION DU FORMULAIRE *EMPLOI DE LA FORCE* ET D'UN QUESTIONNAIRE**		
	L'étudiant a à remplir le formulaire *Emploi de la force* ainsi qu'à répondre à un questionnaire découlant de la simulation	30 min	20 %
PARTIE 3	**ÉPREUVE DE CONNAISSANCES**		
	L'étudiant a à fournir, par écrit, des explications sur le fonctionnement et la manipulation technique de l'AIE ainsi que sur la pratique policière qui s'y rattache.....	15 min	20 %
		Total :	100 %

La réussite des trois parties est nécessaire à l'atteinte de la compétence et, par le fait même, à la réussite du cours.

La note de passage est « D » (60 %) pour chacune des parties. Conséquemment, l'échec de l'une ou l'autre des parties entraîne l'échec du cours.

En cas d'échec, l'étudiant doit reprendre et réussir les trois parties de l'épreuve certificative seulement. Une formation d'appoint est prévue avant sa réévaluation. En cas d'échec à la reprise, l'étudiant doit reprendre ce cours en entier.

Édition officielle EO
matériel didactique

École nationale de police Québec

École nationale de POLICE du Québec

Intervenir physiquement auprès des personnes

Plan de cours

114-202

Québec

École nationale de POLICE du Québec

Intervenir physiquement auprès des personnes

Plan de cours

114-202

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du 30 octobre 2023 Référence : 114-202

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'étudiant sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également l'étudiant à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à privilégier la communication lorsque cela est possible, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec (ENPQ)

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

- 71 h 45 min au total, réparties de la façon suivante :
  - ➪ 65 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
  - ➪ 6 h d'activités d'apprentissage en ligne (durée variable selon chaque étudiant)

S'ajoute à ces activités la consultation de la documentation (y compris les vidéos), dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : un formateur pour six étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de *coaching* pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.6 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.7 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.8 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* :

▪ Recours à l'assistance nécessaire
▪ Réaction adéquate en situation de stress
▪ Intervention appropriée

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes.	▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ À l'aide des outils, de l'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail. ▪ En se référant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction. ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas. ▪ À l'aide du *Modèle national de l'emploi de la force*. ▪ À partir de l'*Aide-mémoire – La communication*. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes permettant de comprendre la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
2. Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente compte tenu de la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle avec la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance pour la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne
4. Évaluer sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa stratégie de communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication avec les personnes
Et pour toute la compétence :	▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec*
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire
- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une vaporisation à l'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a reçu une vaporisation
- Le nettoyage du visage

- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail en équipe
- La fouille sommaire en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- La prise en charge d'un événement :
  - ➪ L'amorce de l'intervention
  - ➪ La santé mentale et la personne en crise
  - ➪ La communication
- Les principes et les techniques liés :
  - ➪ À l'intervention physique
  - ➪ Au tir
  - ➪ À l'intervention tactique :
    - ✓ Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
    - ✓ Le contrôle de périmètre (LICER)
  - ➪ Au *Modèle national de l'emploi de la force*
  - ➪ Au formulaire *Emploi de la force*
  - ➪ À la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
  - ➪ Le niveau de résistance du sujet
  - ➪ Les facteurs intrinsèques
  - ➪ Les circonstances particulières
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

SAUVETAGE

- **Le sauvetage aquatique**

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de son apprentissage. De plus, elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *évaluer continuellement la situation*, *planifier leur intervention*, *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils leur transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin que celui-ci puisse apporter, tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

Nº	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) ▪ Se familiariser avec le *Modèle national de l'emploi de la force*. ▪ Se familiariser avec le formulaire en emploi de la force. ▪ Se familiariser avec le volet juridique de l'emploi de la force.	+/- 3 h 30 min	1
1	**ACCUEIL ET PRÉSENTATION** ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	**LE *MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE*** ▪ S'approprier les termes du *Modèle national de l'emploi de la force* et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ▪ S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'utilisation du formulaire *Emploi de la force*.	2 h 30 min	1
3	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE : LES OPTIONS DE FORCE** ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. La mise des menottes 3. Le déploiement d'une arme intermédiaire **Activité préparatoire en ligne :** ➪ Visionnement de la vidéo ***Les dangers de la fouille*** (environ 10 min)	3 h	3
4	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1** ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. La mise des menottes 3. La fouille d'une personne **Activité préparatoire (en ligne) :** ➪ **QUESTIONNAIRE 1**	3 h	3

Nº	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1** ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger (escorte, contrôle articulaire, points de pression). ▪ S'initier à la fouille d'une personne non menottée. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. La mise des menottes **Activité préparatoire en ligne :** ➪Visionnement de la vidéo ***Le contrôle par l'encolure*** (environ 10 min)	3h	3
6	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – DÉFENSE CONTRE UNE AGRESSION À L'ARME BLANCHE ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1** ▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. L'usage des armes intermédiaires 2. La mise des menottes ▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. **Activité préparatoire en ligne :** ➪**QUESTIONNAIRE 2**	3h	3
7	▪ **ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2** ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. Le déploiement de l'arme à feu 3. La mise des menottes 4. La fouille d'une personne	3h	3
8	▪ **ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2** ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger (escorte, contrôle articulaire, points de pression). ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. La mise des menottes **Activité préparatoire en ligne :** ➪Visionnement de la vidéo ***Surviving Edge Weapons*** (environ 45 min)	3h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2** ▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique puissant 2. Le déploiement des armes intermédiaires 3. La mise des menottes **Activité préparatoire en ligne :** ➪Visionnement de la vidéo ***L'asphyxie positionnelle*** (environ 15 min)	3h	3
10	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE** ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir reçu une vaporisation d'aérosol capsique. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne ayant reçu une vaporisation d'aérosol capsique.	3h	3
11	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3** ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. Le contrôle physique puissant 3. Le déploiement d'une arme intermédiaire 4. La mise des menottes **Activités préparatoires en ligne :** ➪**QUESTIONNAIRE 3**	3h	3
12	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 1** ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. Le contrôle physique puissant 3. La mise des menottes 4. La fouille d'une personne	3h	3
13	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4** ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique puissant 2. Le déploiement d'une arme intermédiaire 3. La mise des menottes	3h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE RÔLE D'AGENT DE SOUTIEN LORS DE L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES** ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions sur l'arme à impulsions électriques telles que : ➪ la nomenclature ➪ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques ➪ des notions de base en électricité ➪ la pratique policière (*Guide de pratiques policières,* 2.1.2.1) ▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques.	1 h 30 min	3
15	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 2** ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. Le contrôle physique puissant 3. Le déploiement d'une arme intermédiaire 4. Le déploiement de l'arme à feu 5. La mise des menottes 6. La fouille d'une personne	3 h	3
16	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE** ▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule.	1 h 30 min	3
17	**ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE** ▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	3
18	**ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE** ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques ciblées.	3 h	3
19	**ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO** ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3 et 4
20	**ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO** ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3 et 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	**ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE** ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	**1, 2, 3 et 4**
22	**REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE** ▪ Démontrer la maîtrise de la ou des habiletés de base échouées.	1 h 30 min	**3**
23	**PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE** ▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (*Intervention physique*, *Intervention tactique* et *Tir*) et de celle de *Prendre en charge un événement* lors d'une intervention policière. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer.	3 h	**1, 2, 3 et 4**
24	**ÉVALUATION CERTIFICATIVE** ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière.	1 h 15 min	**1, 2, 3 et 4**
25	**RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES** ▪ Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Revenir sur la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force) et sur le formulaire *Emploi de la force*. ▪ Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes.	3 h	**4**

Évaluation

L'évaluation certificative comporte deux parties permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence dans un contexte d'entraînement de base et dans un contexte d'intervention policière.

PARTIE 1 – Techniques d'entraînement de base ..... 40 %

L'étudiant aura à démontrer sa maîtrise des techniques ciblées en contexte d'entraînement de base.

Conditions de réussite
La note de passage est de 60 % pour chacune des techniques.

L'étudiant a droit à deux essais. S'il réussit lors du premier essai, cette note sera utilisée pour le calcul de la note finale.

S'il ne répond pas aux attentes d'une ou de plusieurs techniques lors du premier essai, il devra reprendre la ou les techniques lors de l'activité 22.

Lors du deuxième essai, la note obtenue par l'étudiant sera celle retenue pour le calcul de la note finale.

Modalités en cas d'échec
En cas d'échec au deuxième essai de la ou des techniques, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

PARTIE 2 – Intervention policière .....60 %

L'étudiant aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force sera nécessaire. Plus précisément, pour cette partie, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite
La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec
En cas d'échec, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

L'étudiant recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés, à la page suivante, dans le *Guide de cotation*.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 -100	A+	**SUPÉRIEUR**	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	**TRÈS SATISFAISANT**	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	**SATISFAISANT**	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	**MINIMAL**	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	**INSUFFISANT**	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Édition officielle EO
matériel didactique

École nationale de police Québec

École nationale de police Québec

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Téléc. : (418) 529-3102

Montréal
480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Téléc. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.